

## Discours de Victor Larock à l'occasion de la première session des Conseils CEE et CEEA (Bruxelles, 25 janvier 1958)

**Légende:** Dans son discours d'ouverture de la première session des Conseils de la CEE et de la CEEA, le 25 janvier 1958 à Bruxelles, Victor Larock, ministre belge des Affaires étrangères et président en exercice des Conseils, rappelle les objectifs économiques et sociaux du Marché commun et de l'Euratom et définit les deux Communautés comme une étape vers une future union européenne intégrée.

**Source:** Procès-verbal de la première session des Conseils de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique tenue à Bruxelles, le 25 janvier 1958, CEE EUR/CM/20 f/58 mts.

Bruxelles: Conseils de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, 25.01.1958. 28 p. "Annexe I: Allocution inaugurale de M. Victor Larock, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, Président en exercice des Conseils".

Archives centrales du Conseil de l'Union européenne, B-1048 Bruxelles/Brussel, rue de la Loi/Wetstraat, 175.

**Copyright:** (c) Union européenne

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_victor\\_larock\\_a\\_l\\_occasion\\_de\\_la\\_premiere\\_session\\_des\\_conseils\\_cee\\_et\\_cea\\_bruxelles\\_25\\_janvier\\_1958-fr-7c78dad3-32e0-4f34-bf28-0ad254d52d5a.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_victor_larock_a_l_occasion_de_la_premiere_session_des_conseils_cee_et_cea_bruxelles_25_janvier_1958-fr-7c78dad3-32e0-4f34-bf28-0ad254d52d5a.html)

**Date de dernière mise à jour:** 17/08/2015

## Allocution inaugurale de M. Victor Larock, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, Président en exercice des Conseils (Première session – 25 janvier 1958)

Me permettez-vous de commencer par rendre grâce à une ombre fort lointaine ? Quand le censeur romain qui devait donner son nom à la Voie Apienne fixa d'autorité les signes de l'écriture latine dans une forme et un ordre qui depuis lors n'ont pas changé, il ne se souciait guère, selon toute apparence, d'avoir droit un jour à la gratitude des Belges. C'est pourtant à sa décision que je dois d'accueillir aujourd'hui le Conseil de Ministres des Communautés Européennes, siégeant pour la première fois. L'heureux hasard de l'ordre alphabétique est le seul titre qui vaille à la Belgique ce privilège. Titre provisoire, valable seulement pour un semestre ! Mes compatriotes ne désespèrent pas d'en mériter de moins fortuits .....

En attendant, nous ressentons vivement l'honneur de recevoir les représentants qualifiés des Etats signataires des traités de Rome, et en premier lieu M. Pella, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, qui présida les deux conférences préliminaires de Paris. Je salue mes éminents collègues au nom du Gouvernement belge et de la Belgique entière.

J'adresse également les souhaits de bienvenue les plus chaleureux à MM. les Présidents et membres de la Haute Autorité de la Communauté Charbon-Acier et des Commissions des deux nouvelles Communautés, ainsi qu'à MM. les Représentants gouvernementaux qui partagent en fait avec les Ministres la responsabilité de hâter et de parfaire l'union européenne.

Rien ne sera plus précieux aux trois Communautés que de voir se nouer entre leurs dirigeants les liens d'une coopération immédiate, résolue, sagement organisée: c'est le vœu profondément sincère que j'exprime au nom, je crois, de tous ceux qui gardent une foi intacte dans l'avenir solidaire de nos six pays.

Les traités, les principes et les règles qu'ils proposent, les institutions qui s'y dessinent, ne sont que des formes vides aussi longtemps que les hommes ne les animent pas de leur propre vie, en y apportant le meilleur d'eux-mêmes. Je salue en vous, Messieurs, ces hommes-là ! Il dépend de vous, pour une grande part, que l'Europe mutilée et affaiblie renaisse demain plus unie qu'elle ne le fut à aucun moment de ce siècle.

Nos tâches communes sont aujourd'hui essentiellement économiques et sociales. Elles seront sans doute de plus en plus des tâches politiques. Elles ne cesseront de prendre leur signification la plus élevée dans le domaine de l'esprit.

Car l'Europe que nous voulons n'est pas seulement le marché commun du fer et de l'acier, des autres productions, des autres échanges et des nouvelles formes d'énergie. Ce n'est pas seulement une synthèse organique des politiques nationales. C'est par-dessus tout le renouveau d'une civilisation dont la prééminence tient à la continuité et à l'intensité de sa vocation spirituelle.

Le Marché commun, l'Euratom : après tant d'explications et d'éclaircissements prodigués aux opinions publiques de nos six pays, à partir des tribunes parlementaires et des centres européens, officiels ou privés, sommes-nous certains que ces deux grandes initiatives soient comprises par la masse de nos populations, comme elles doivent l'être pour devenir rapidement des réalités vivantes ?

Elles sont mieux comprises chaque jour ; mais, au risque de glisser aux généralités et de désobliger les spécialistes, je crois qu'il ne faut négliger aucune occasion publique de rappeler les objectifs des deux nouvelles Communautés, d'insister sur tel ou tel de leurs aspects essentiels et de dissiper des séquelles d'incompréhensions toujours possibles. Si je puis tirer brièvement parti de l'occasion qui m'est donnée, je me limiterai à deux thèmes, l'un relatif au Marché commun et l'autre à l'Euratom, au sujet desquels il subsiste encore des préventions ou des incertitudes.

Le Marché commun est parfois considéré comme une entreprise de caractère essentiellement économique et dont les objectifs sociaux n'ont qu'une importance mineure.

L'Euratom reste, pour certains, suspect de visées directoriales, peu conciliables avec les intérêts nationaux et avec les droits de l'initiative privée.

Les deux interprétations équivalent à des procès de tendance : au moment de prendre le départ, il n'est pas inutile de les récuser.

A vrai dire, les objectifs sociaux sont un peu noyés dans l'ensemble du traité de Communauté économique, sans doute parce qu'ils relèvent de la volonté des exécutants plutôt que de la technique des organisateurs. Si nous voulons cependant que les peuples de nos pays et ceux de l'Europe entière soient gagnés aux idées qui nous guident, ce sont bien ces objectifs-là que nous devons avoir sans cesse devant les yeux. A quoi servirait-il de favoriser à plein la production, les échanges et la circulation des capitaux, si les progrès de l'économie n'étaient mis au service de l'homme ? On a parlé à propos du Marché commun, d'une entreprise révolutionnaire. Il y a des révolutions qui n'aboutissent qu'à opprimer ; il en est qui libèrent la condition humaine. Le traité du Marché commun contient les éléments d'un grand changement libérateur.

La grande majorité de la population européenne est composée de travailleurs de toutes conditions. Que représente pour eux, concrètement, la différence entre le marché fractionné où ils vivent et un marché de grand espace ? Pour en avoir une idée, ils n'ont qu'à comparer leur sort à celui des travailleurs américains.

D'après tous les critères, le niveau de vie aux Etats-Unis est au moins deux fois supérieur à celui des masses européennes. L'Américain utilise par an trois fois plus de produits textiles que l'Européen, deux fois plus de courant électrique, cinq fois plus d'autos, et tout en gagnant plus, il travaille moins. S'il est sans emploi dans sa région, il trouvera à s'occuper à 1.000 kilomètres de là ...

L'infériorité européenne des conditions de vie tient-elle à celle des ressources ? Partiellement oui, mais elle tient surtout à la supériorité de moyens que le marché unique assure aux Américains. Parce que la production européenne est confinée dans des marchés trop étroits, les biens d'équipement et de consommation ne suffisent pas aux besoins. Ils coûtent trop cher. Des millions d'hommes ont un pouvoir d'achat inégal à leur labeur et des millions d'autres sont à la merci d'une régression de l'emploi.

La Communauté européenne réussira ou échouera dans la mesure où ses progrès économiques lui permettront d'atteindre ses objectifs sociaux.

C'est la mise en valeur des régions sous-développées de l'Europe et des forces de travail inemployées.

L'adaptation professionnelle à de nouvelles tâches.

L'expansion agricole et industrielle génératrice d'abondance.

Un meilleur rendement des capitaux investis, mais aussi une harmonisation par le haut des salaires et des législations sociales.

Une plus libre circulation des travailleurs qui permettra, dans les pays les plus industrialisés, une relève et une plus large sélection de la main-d'œuvre qualifiée.

Ces objectifs sociaux, s'ils sont tenacement poursuivis, n'exerceront pas seulement leur rayonnement dans nos six pays. L'union européenne ne méritera pleinement son nom que le jour où les peuples scandinaves et anglo-saxons s'y joindront, d'une manière ou de l'autre, par adhésion directe ou à travers une zone de libre échange, aux populations germaniques et latines de notre continent. Rien ne peut contribuer à cet accomplissement autant que l'accession des masses européennes à un niveau d'existence plus élevé et plus stable.

Et enfin, la Communauté telle qu'elle est conçue pour une production plus puissante, pour un commerce plus libre, pour de meilleures conditions de vie et d'emploi, cette Communauté ne peut manquer d'exercer

son rayonnement et sa force d'attraction sur les populations, européennes elles aussi, qui sont séparées de nous par les lignes d'occupation militaire. Malgré toutes les contraintes, ou plutôt à cause précisément du sort qui leur est fait, ces populations ont leurs regards tournés vers l'Ouest. Elles savent qu'elles ne seront pas libérées par les armes, mais elles n'attendent que d'être reprises en âme et en esprit par l'Europe. Nous avons envers elles un double devoir : c'est d'être économiquement aussi unis et aussi forts que nous pouvons l'être dans notre propre intérêt, et, sur le plan social, de faire la preuve que nos régimes, si imparfaits qu'ils soient, sont encore ceux qui concilient le mieux la revendication de bien-être, le droit à la liberté et le désir de justice.

Le plus grand service que la Communauté européenne puisse rendre à la cause du monde libre, c'est de donner du travail à ceux qui en manquent, d'organiser l'abondance et d'y faire participer tous ceux qui contribuent à la créer.

Quand l'idée de l'Euratom a été lancée, on a pu croire qu'il s'agissait de créer une super-puissance européenne qui allait se substituer aux Etats nationaux pour tout ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Beaucoup de promoteurs et de partisans envisageaient d'attribuer à l'Euratom : la propriété inconditionnelle des minerais et des matières fissiles, la détention exclusive des techniques brevetées, l'initiative absolue des programmes d'investissements ; le tout aux mains d'une autorité suprême, surplombant l'entreprise privée et les souverainetés nationales.

Les auteurs du traité ont bientôt constaté qu'un tel projet n'était pas réalisable.

En fait, l'Euratom vise à deux choses : à stipuler dans chaque pays les recherches et les ouvrages et à coordonner l'ensemble pour valoriser au maximum les résultats.

S'il subsiste des préventions, ce ne peut être que dans l'esprit de ceux qui connaissent mal le traité. Qu'il s'agisse de la promotion de la recherche et de la diffusion des connaissances, des entreprises communes, du système d'approvisionnement ou du régime de propriété, l'Euratom seconde et stimule les efforts nationaux et ceux de l'entreprise autonome ; mais il n'en retranche rien. Chaque pays reste libre d'élaborer et de mettre en œuvre son programme de recherches et de développement de l'énergie nucléaire. La Communauté complète les programmes par l'apport collectif des informations et des avis ; le cas échéant, par des contributions financières. Nulle part il n'est question, dans le traité, d'un dessaisissement de l'initiative nationale ou privée.

Le même respect des intérêts propres à chaque partenaire se retrouve dans les clauses institutionnelles. Toute décision essentielle requiert l'unanimité du Conseil de Ministres. Dans les cas où la majorité simple ou qualifiée est de règle, l'avis préalable de la Commission est nécessaire et il ne peut être amendé que par un vote d'unanimité du Conseil.

On se méprend sur la portée du traité si l'on croit qu'il institue une sorte de dirigisme technocratique ou supra-national. Ses objectifs sont beaucoup plus mesurés. Ce que l'Euratom promet à l'Europe, c'est une coordination des entreprises et des projets ; une solidarité plus forte permettant des progrès plus rapides.

La fission de l'atome a semé l'épouvante quand s'est révélée pour la première fois sa puissance destructrice. En ce moment encore, elle fait planer sur l'humanité de terribles menaces. Il reste à savoir si les hommes auront assez de raison pour n'utiliser que sa puissance bienfaisante. Toutes nos craintes subsistent, mais elles ne peuvent nous empêcher d'espérer et d'agir selon nos espoirs.

Aucun de nos pays ne peut agir isolément. L'Europe continentale abdiquerait devant les grands Etats qui ont pris l'avance sur elle dans le domaine nucléaire, si elle s'abandonnait aux hasards des compétitions nationales. Elle a la possibilité de combler son retard tout au moins partiellement, de faire participer ses 160 millions d'habitants à l'utilisation pacifique d'une source d'énergie que ses savants ont découverte. Elle n'y réussira qu'à la condition de rassembler ses forces dispersées.

Les deux nouvelles Communautés ne sont qu'une étape vers l'union européenne la plus complète, qui

implique une politique commune, sinon intégrée.

Mais au-delà de cet objectif même, il y a l'essentiel, qui dépasse les progrès économiques, sociaux, politiques, et qui réside dans la continuité et la permanence d'une certaine culture européenne, disons mieux : d'un certain culte européen de l'homme et de l'humain.

Le rôle de l'Europe, la raison fondamentale de sa volonté d'unité, c'est d'affirmer dans le monde la primauté de certaines valeurs intellectuelles et morales et de certains droits de l'esprit qui sont actuellement menacés.

Le principal péril n'est que trop évident. Les régimes sans liberté et les dressages étatiques ont fait prévaloir, dans une immense partie du monde, des habitudes de vie et des systèmes d'idées qui sont la négation de l'héritage intellectuel que la Grèce a transmis à Rome et au monde occidental. Ces immenses empires de formation récente font songer à quelque prodigieux agrandissement, modernisé et mécanisé, de ces plans primitifs que Lévy-Bruhl a décrits. L'écrivain, le savant, l'artiste ne s'appartiennent pas plus que l'économiste, le sociologue, le technicien ou le dirigeant des entreprises d'Etat. Ils ne sont que des cellules d'un immense organisme de production où toute activité de l'esprit s'évalue en termes de rendement. Les forces de masse et de choc supplantent ou suppriment les valeurs de choix, inséparables de la pensée libre, de l'effort créateur sans contrainte et sans contrôle. La formule de Valéry est plus dangereusement vraie qu'au moment où il l'a écrite : "Nous, civilisations, savons que nous sommes mortelles ....".

A tous les risques qui la menacent, l'Europe, qui tente de s'unir, oppose ce qui est l'essence même de son unité : une notion de l'homme et de la civilisation, une conception de la culture, que nous voulons ensemble sauvegarder et servir.

La culture européenne n'est au service ni d'une nation, ni d'aucune idéologie, mais de la personne comme telle. Au-delà de tout ce qui tend à assujettir l'individu à son pays, à sa race, un système fermé d'opinions ou de croyances, c'est l'homme et l'humaine dignité qui sont, pour nous, Européens, la mesure de toute chose. La culture telle que nous la concevons ne reconnaît à aucun pouvoir le droit d'interdire ou d'entraver la libre recherche individuelle de la vérité, le jeu spontané de l'activité créatrice.

Notre civilisation n'est pas un moyen de rendement. Elle ne se mesure ni aux progrès techniques qu'elle suscite ni aux accroissements de puissance qui en résultent. Elle s'identifie à toute prise de conscience plus profonde, à tout effort de connaissance désintéressée, à toute instauration spirituelle n'ayant sa fin qu'en elle-même.

Ces considérations sont-elles si éloignées du champ d'action précis de la Communauté Charbon-Acier, du Marché commun et de l'Euratom ? Elles ne le sont qu'apparemment. En fait, les constructions politico-économiques seraient des œuvres bien fragiles, quelle que soit la valeur de ceux qui sont appelés à les réaliser, si les espoirs et les efforts n'étaient vivifiés par la conviction de servir en même temps les intérêts de l'Europe et la primauté de l'esprit. Les obstacles à surmonter seraient assez nombreux pour tenir en échec la ténacité des meilleurs, si leur action n'était soutenue à chaque instant par les raisons les plus hautes.

Ces raisons sont communes à l'Europe entière. Le pays où nous sommes réunis les a toujours honorées et servies. Ayant foi dans l'Europe, il accueille avec respect, sympathie et confiance les bâtisseurs des Communautés européennes. Puissent-ils trouver partout comme ici, dans la bonne volonté dont ils se sentiront entourés, une attestation supplémentaire de la grandeur de leur tâche et l'assurance que tout sera mis en œuvre pour les aider à entreprendre, persévérer et réussir.